Droits d'extraits de la Coupe du monde de football : accord in extremis entre TF1 et Bein Sports

Un accord entre TF1 et Bein Sports, codétenteurs des droits du Mondial 2014, permettant aux autres chaînes de télévisions d'acquérir des extraits des matches, a été trouvé l'avant-veille du coup d'envoi de la compétition. Cet accord permet ainsi aux autres chaînes souhaitant diffuser des extraits plus larges que celui prévu par le droit à l'information, gratuit et encadré par le Csa (1 minute 30 par heure d'antenne), de payer pour ces images dans une certaine limite de temps. Les chaînes pourront utiliser un maximum de deux minutes d'images pour un seul match du Mondial ou un maximum de trois minutes de rencontres cumulées par édition d'information, dans la limite de 24 heures après la fin du match concerné. Ces extrait sont destinés aux journaux télévisés et aux chaînes d'information, à l'exclusion des magazines dédiés à la compétition ou les pages spéciales.